



SECTION SPORTIVE RUGBY - Garçons

DECLARATION DE CANDIDATURE

ELEVE

Nom : Prénom :
 Date de naissance :/...../..... Taille : Poids :
 Nom et adresse de l'établissement fréquenté en 2016 / 2017 :

 Classe suivie actuellement : Téléphone portable :

Classe demandée :

- Seconde générale
- Enseignement d'exploration n°1 : LV1 :
- Enseignement d'exploration n°2 : LV2 :
- Seconde professionnelle (spécialité à préciser) :
- Première générale ou technologique (S, STL, STI2D à préciser) :
- Première professionnelle (à préciser) :

Qualité demandée : INTERNE DEMI-PENSIONNAIRE EXTERNE

RESPONSABLE LEGAL

Nom : Prénom :
 Adresse :

 Téléphone fixe : Téléphone portable :
 Profession :

Lien avec l'élève: PERE MERE TUTEUR AUTRE (préciser)

SITUATION SPORTIVE

Club actuel :
 Poste de prédilection :
 Autre poste possible :
 Sélections, catégories et années :
 Section sportive collège :
 Oui Collège : Non

A le

Signature de l'élève

Signature du responsable légal

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

Toutes ces pièces sont à rapporter à la journée de tests prévue le mercredi 7 juin 2017.

- Déclaration de candidature.
- Photocopie des 2 bulletins (1^{er} et 2^{ème} trimestres) de la classe de 3^{ème} ou de la classe de seconde.

CANDIDATURE ET ADMISSION

1. Dossier de candidature

Les candidats seront retenus sur les critères sportifs et scolaires.

Attention : une réponse positive aux tests ne signifie pas une admission définitive. Il faut également être affecté réglementairement au lycée par la DASEN (Direction Académique des Services de l'Education Nationale).

2. Procédure d'orientation et d'affectation

➤ Pour une entrée en classe de seconde générale et technologique :

- Si vous appartenez au secteur de recrutement du lycée, vous suivez la procédure normale en demandant les enseignements d'exploration proposés au lycée.
- Si vous n'appartenez pas au secteur et que votre candidature est retenue, le lycée fera une demande de dérogation auprès de la DASEN du Lot en demandant l'affectation au lycée Gaston Monnerville avec comme motif l'admission en section sportive.

➤ Pour une entrée en classe de seconde professionnelle :

Il n'y a pas de secteur géographique pour ces sections à recrutement départemental donc pas de dérogation à solliciter. L'affectation au lycée se fait uniquement après classement informatisé des candidatures à partir des résultats scolaires (procédure Affelnet).

➤ Pour une entrée en classe de première générale ou technologique (S-SVT ou S-SI, STL, STI2D) :

- Si vous appartenez au secteur de recrutement du lycée, vous suivrez la procédure normale d'affectation.
- Si vous n'appartenez pas au secteur et que votre candidature est retenue, le lycée fera une demande de dérogation auprès de la DASEN du Lot en demandant l'affectation au lycée Gaston Monnerville avec comme motif l'admission en section sportive.

SECTION SPORTIVE RUGBY

La section sportive rugby est une structure qui fait partie intégrante de l'Education Nationale. La section est soutenue par le Comité du Lot de Rugby et est partenaire des clubs du département.

S'inscrire dans une section sportive c'est :

- Venir au lycée pour faire des études et en accepter le règlement intérieur.
- Témoigner d'une réelle volonté de s'affirmer à la fois dans les études et dans le sport. Il faut être intimement convaincu que la réussite dans un domaine est étroitement liée à la réussite dans l'autre domaine.
- Respecter les règles de fonctionnement de la collectivité. Etre membre d'une section sportive n'induit aucun droit particulier, aucun traitement préférentiel. Cela suppose le respect des horaires et de l'organisation qui régissent la vie du lycée (cours, self, internat, contrat de vie scolaire...)
- Avoir un comportement irréprochable à l'intérieur comme à l'extérieur du lycée. Appartenir à une section sportive c'est de fait, représenter la section, le sport pratiqué et, au-delà, le lycée. C'est un exemple dans l'établissement, une référence pour ses camarades. Il convient donc de bien mesurer ce degré de responsabilité dans tous les actes de la vie quotidienne.

SCOLARITE

- **Les horaires de la section seront : 16h - 18h le lundi et 12h - 13h ou 18h - 19h le jeudi.**
- Seuls les internes ont des aménagements horaires pour l'internat.
- Les cours ont lieu du lundi 8h au vendredi 17h. **Le mercredi après-midi est réservé à l'UNSS pour le championnat d'excellence.**
- Le bilan de la section sportive apparaîtra sur le bulletin trimestriel : une appréciation sera donnée mais pas de note attribuée.
- Une charte portant sur les devoirs des élèves-joueurs sera signée par l'élève.
- L'appel sera fait lors de toutes les séances de la section sportive.

SANTE

Une visite médicale sera organisée avec le Dr Abitteboul à la médecine du sport de Cahors.

Afin de faciliter l'accès aux soins des joueurs de la section sportive rugby, une convention sera signée avec un cabinet de kinésithérapeute.

Suivi médical : médecin scolaire et infirmière du lycée.

INSTALLATIONS

L'établissement dispose d'installations sportives proches (stade de Pierre Ilbert) et d'une salle de musculation au sein du lycée.

ENCADREMENT

- Eric Fachan, professeur d'EPS, Responsable/coordonateur.
- Eric Decharme, BEES 2^{ème} degré rugby.
- Mathieu Rollin, BEES 2^{ème} degré rugby.